



COMMISSION REGIONALE FUTSAL

PROCES-VERBAL N°5

Le 16 janvier 2025
Siège de la Ligue - Lisieux

Présents : Thierry Grieu (Président de la Commission)
Pierre Collette, Jacky Legrain, Mohamed Benazzouz,

Excusés : Gaël Briois, Dominique De La Cotte

Assistent : Ophélie Dreux, Léo Rivière, Clément Lerebours,

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL

La Commission adopte le procès-verbal n°4 en date du 10.12.2024.

2. HOMOLOGATION DES RENCONTRES

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 21 décembre, sauf celles relevant d'un dossier en cours.

3. COURRIERS

COURRIER DE L'US GUERINIERE

Demande de réintégration en championnat Régional 1

La Commission,
Attendu que l'US GUERINIERE a déclaré Forfait général en début de saison,
Attendu qu'il n'est pas possible de rattraper l'ensemble des journées déjà jouées en REG 1,
Regrette de ne pas pouvoir donner de suite favorable à la demande du club.
Prendra contact avec le club pour échanger.



29723337 – CN FUTSAL U18 – 13.12.2024 – FC THAON BRETTEVILLE – US COTES DES ILES

Forfait déclaré – US COTES DES ILES – 12.12.2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de l'US COTES DES ILES sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du FC THAON BRETTEVILLE sur le score de 3 à 0.

Inflige au club de l'US COTES DES ILES l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 30 euros directement débités sur le compte du club.

29723343 - CN FUTSAL U18 - 13.12.2024 - AS MADRILET CB - HAVRE CAUCRIAUVILLE S

Forfait déclaré de l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC – 11.12.2024

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS MADRILLET CB sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club du HAVRE CAUCRIAUVILLE S sur le score de 3 à 0.

Inflige au club de l'AS MADRILLET CB l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 30 euros directement débités sur le compte du club.

30089245 – CNO FUTSAL – 11.01.2025 - AS MADRILET CB – BELLEVILLE FC

Absence de l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC

La Commission,

❖ Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

❖ Considérant les dispositions de l'article 15.2 du règlement de la compétition,

❖ Considérant les dispositions de l'article 15.3 du règlement de la compétition

❖ Considérant les dispositions de l'annexe 9 aux règlements de la L.F.N,

❖ Considérant les dispositions de l'article 22 du règlement de la compétition,

Donne match perdu par forfait au club de l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC sur le score de 3 à 0 (-1 point), pour en faire bénéficier le club de BELLEVILLE FC sur le score de 3 à 0,

Inflige au club de l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC l'amende figurant à l'annexe 5 aux règlements généraux de 30 euros directement débitée sur le compte du club.

4. COUPES DE NORMANDIE FUTSAL

La Commission,

Après l'alerte reçu sur le calendrier de la Coupe de Normandie Futsal,

Attendu qu'il manque effectivement deux dates au calendrier,

Donne le nouveau calendrier :

- ❖ **¼ de finale : semaine du 29 mars**
- ❖ Demi-finale : semaine du 24 mai
- ❖ Finale : le 11 juin à 20H00



5. COUPE NATIONALE FEMININE FUTSAL

La Commission,
Procède au pré-tirage de la Finale de la Coupe Nationale Féminine.

La Finale opposera :
Caen Futsal Club OU Lisieux Club Futsal // As Villers Houlgate OU Hercules Futsal

6. COUPE NATIONALE U18 FUTSAL

La Commission,
Procède au pré-tirage de la Finale de la Coupe Nationale U18 Futsal.

La Finale opposera :
Havre Caucriauville S ou As Villers Houlgate Cf // Us Cotes Des Iles OU Fc Thaon Bretteville

7. FINALES REGIONALES FUTSAL

Les Finales Régionales de Futsal se dérouleront à Lisieux cette année, dans les gymnases Terray et Cerdan, les 12 et 13 avril 2025.

La Commission, afin de répondre aux interrogations, rappelle que chaque district aura un représentant qualifié pour chaque catégorie :

- ❖ Senior F
- ❖ U18
- ❖ U18 F
- ❖ U16 F
- ❖ U15
- ❖ U13 F
- ❖ U13

8. PROCHAINE REUNION

La prochaine réunion aura lieu 04 février à 10H00 en présentiel.

Le Président,



Thierry GRIEU

Le Secrétaire,



Pierre COLLETTE



LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR

